



PLAN D' ACTIONS

pour un **numérique**
plus **responsable**



Une charte qui engage

Avec leurs votes en 2021, la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole affirment leur engagement à entrer dans une démarche de gestion responsable de leurs outils et de leurs usages numériques, afin de lancer une dynamique collective sur le territoire.

LA CHARTE VILLE D'ANGERS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS ET ANGERS LOIRE MÉTROPOLE pour une gestion responsable des solutions numériques

Les outils numériques révolutionnent très rapidement le fonctionnement de nos services. En tant que collectivité, nous utilisons des solutions numériques pour accélérer notre transition écologique et notre lutte contre les gaspillages (Territoire intelligent). Nous entretenons de plus en plus une relation « numérique » avec les Angevins, afin de s'adapter à leurs usages, tout en ayant l'exigence de la qualité du service délivré. Pour autant, si le numérique peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs, plus respectueuses de l'environnement, il doit être accompagné et réfléchi en termes d'impacts. Les défis environnementaux qui accompagnent la transformation numérique sont méconnus : avec la publication de cette charte, la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole affirment leur engagement à entrer dans une démarche de gestion responsable de leurs outils et de leurs usages numériques, afin de lancer une dynamique collective sur le territoire.

POUR les bonnes pratiques

Parce que le numérique concerne tout le monde et qu'il est devenu un outil incontournable dans l'exercice de nos missions, mais aussi dans notre vie extra-professionnelle, nous nous engageons à adopter un comportement responsable et transmettre les bonnes pratiques dans l'utilisation de nos outils numériques :

- en affichant et relayant les différents supports de sensibilisation à la gestion responsable des solutions numériques pour encourager les « éco-gestes » ;
- en animant des événements de sensibilisation sur l'impact du numérique ;
- en responsabilisant les personnels et les élus sur l'impact de leurs pratiques ;
- en créant et animant un réseau d'ambassadeurs du numérique responsable.

POUR l'achat responsable

Parce que nos services se transforment en continu et que les outils numériques qui accompagnent cette transformation ont des impacts environnementaux, nous nous engageons à développer une politique d'achat qui prend en compte la gestion responsable des solutions numériques proposées :

- en intégrant dans l'ensemble de nos marchés des clauses spécifiques à la gestion responsable des solutions numériques choisies ;
- en tenant compte des indicateurs de consommation et de réparabilité des équipements numériques choisis ;
- en impliquant nos partenaires dans notre démarche de gestion responsable des solutions numériques ;
- en intégrant une part d'équipement issu de filière locale de réemploi dans notre patrimoine numérique ;
- en intégrant dans nos besoins une part de matériel d'occasion et/ou reconditionné.

POUR la sobriété énergétique

Parce que le numérique est consommateur d'énergie, nous nous engageons à prendre des actions concrètes pour en diminuer l'impact, notamment par la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique liée aux matériels :

- en éteignant nos équipements numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- en débranchant les dispositifs de recharge lorsqu'ils ne sont pas en usage ;
- en adoptant les bonnes pratiques de gestion de la messagerie numérique ;
- en tirant partie des avantages offerts par les outils collaboratifs mis à disposition.

POUR la gestion de la fin de vie des équipements

Parce que la fin de vie de nos équipements numériques a un impact majeur sur la consommation de ressources, la quantité de déchets produits et la surproduction de nouveaux équipements, nous nous engageons à contribuer à une meilleure gestion de la fin de vie des équipements :

- en systématisant le recours à des partenaires reconnus pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- en favorisant le recours à des partenaires de l'économie locale, sociale et solidaire pour réemployer des équipements qui restent fonctionnels ;
- en allongeant la durée de vie des équipements numériques.

Périmètre et objectifs

- **Une charte volontairement pragmatique**, pour être en mesure de respecter nos engagements.
- **Basée sur les faits** ayant le plus d'impact sur notre environnement : **70 à 80% des impacts du numérique dus à la fabrication des équipements.**
- **Progressive** : Sous le pilotage de la Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN), la collectivité s'organise et montre l'exemple en faisant évoluer ses propres pratiques et process.

PILIER #1

La sensibilisation et le partage des bonnes pratiques

Parce que la révolution numérique a des impacts sur l'ensemble de nos usages professionnels et personnels, la collectivité, ayant conscience de ces mutations, s'engage à adopter un comportement responsable et à transmettre les bonnes pratiques dans l'utilisation de nos outils numériques :

- en affichant et relayant les différents supports de sensibilisation à la gestion responsable des solutions numériques pour encourager les « éco-gestes »,
- en animant des événements de sensibilisation sur l'impact du numérique,
- en responsabilisant les personnels et les élus sur l'impact de leurs pratiques,
- en créant et animant un réseau d'ambassadeurs du numérique responsable.

Ce site intranet dédié permet aux agents qui œuvrent à une gestion plus responsable de nos solutions numériques, de s'informer, de se former, de partager les bonnes pratiques et les gestes du quotidien. On y retrouve :

- des chiffres-clés sur les impacts du numérique sur notre environnement,
- des études publiées par des organismes de référence (ADEME, Shift Project, ...),
- le MOOC complet de l'Institut du Numérique Responsable,
- les résultats des Digital Cleanup.



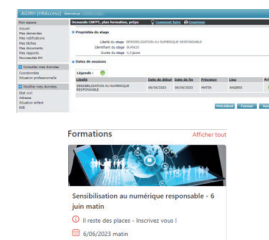
La Fresque du Numérique

2 octobre 2022

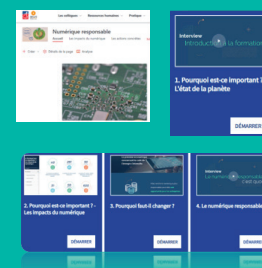


mon atelier ecofrugal €

50 agents formés depuis janvier 2023



Un espace intranet depuis novembre 2022



PILIER #2

Les achats responsables



Parce que nos services se transforment en continu et que les outils numériques qui accompagnent cette transformation ont des impacts environnementaux, nous nous engageons à développer une politique d'achat qui prend en compte la gestion responsable des solutions numériques proposées :

- en intégrant dans l'ensemble de nos marchés des clauses spécifiques à la gestion responsable des solutions numériques choisies,
- en tenant compte des indicateurs de consommation et de réparabilité des équipements numériques choisis,
- en impliquant nos partenaires dans notre démarche de gestion responsable des solutions numériques,
- en intégrant une part d'équipement issu de filière locale de réemploi dans notre patrimoine numérique,
- en intégrant dans nos besoins une part de matériel d'occasion et/ou reconditionné.



À partir de 2023

Tout nouveau marché et reconduction de marché d'achat d'équipements intègrent des clauses exigeantes en matière de numérique responsable :

- Consommation énergétique,
- Matières recyclées,
- Indice de réparabilité,
- Issu du réemploi.



1^{er} semestre 2023

Nouvelle baie de stockage consommant 3x moins d'électricité que la précédente par l'optimisation de la dissipation des énergies produites (moins de besoins de refroidissement).

1^{er} semestre 2024



Un marché d'acquisition d'équipements téléphoniques intégrant les clauses exigeantes en matière de numérique responsable :

- Matière recyclées (AGEC),
- Indice de réparabilité (>8/10),
- Réemploi des équipements.



1^{er} semestre 2024

Un marché d'acquisition d'équipements intégrant les clauses exigeantes en matière de numérique responsable :

- Consommation énergétique des équipements,
- Matières recyclées (AGEC),
- Indice de réparabilité (>8/10).

PILIER #3

La sobriété numérique



Parce que le numérique est consommateur d'énergie, nous nous engageons à prendre des actions concrètes pour en diminuer l'impact, notamment par la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique liée aux matériels :

- en éteignant nos équipements numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés,
- en débranchant les dispositifs de recharge lorsqu'ils ne sont pas en usage,
- en adoptant les bonnes pratiques de gestion de la messagerie numérique,
- en tirant partie des avantages offerts par les outils collaboratifs mis à disposition.

Des actions de mobilisation collective



275 000
mails supprimés

365 Go = 78,6 kg de CO2
C'est l'équivalent de



363 km
en voiture

Angers



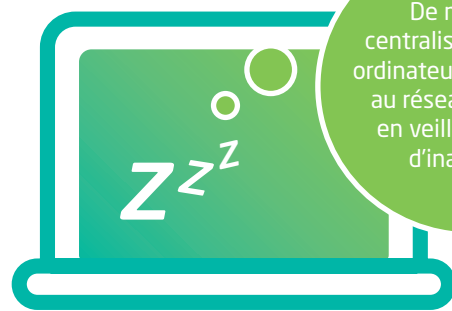
7 400 km
en vélo électrique

Paris

175 l
d'eau en
bouteille



De bonnes pratiques engagées



De manière centralisée, tous les ordinateurs connectés au réseau sont mis en veille après 6h d'inactivité.



A+ Acheter du matériel basse énergie.

PILIER #4

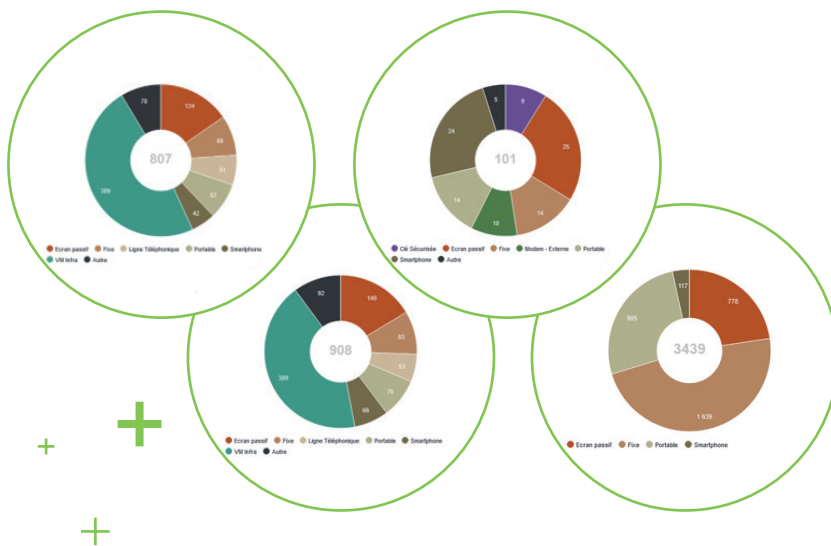
La gestion de la fin de vie des équipements



Parce que la fin de vie de nos équipements numériques a un impact majeur sur la consommation de ressources, la quantité de déchets produits et la surproduction de nouveaux équipements, nous nous engageons à contribuer à une meilleure gestion de la fin de vie des équipements :

- en systématisant le recours à des partenaires reconnus pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- en favorisant le recours à des partenaires de l'économie locale, sociale et solidaire pour réemployer des équipements qui restent fonctionnels,
- en allongeant la durée de vie des équipements numériques.

La mise en œuvre de tableaux de bord de suivi du patrimoine numérique :



Un an de plus

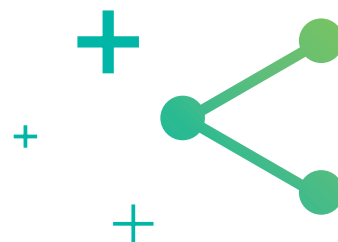
Durée de vie allongée d'un an pour les smartphones (3 → 4 ans) et les ordinateurs (5 → 6 ans)

- Utilisation de Boavizta, un outil d'évaluation d'impacts environnementaux du numérique des organisations.
- Structuration de la sortie de patrimoine des équipements numériques : effacement des données, procédure de cession aux tiers externes.
- Priorité donnée aux organisations de l'économie sociale et solidaire.
- Plus de 160 ordinateurs ont trouvé une seconde vie en 2022 (réemploi interne basé sur l'analyse des usages).



MAIS AUSSI

Au-delà de la charte



Des initiatives responsables sur des sujets numériques



Prise en compte de l'accessibilité des sites publics avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (A'tout...).



Organisation de Digital CleanUp Days au sein des Directions.



Intégration de logiciels et outils libres et éco-conçus dans le patrimoine numérique de la collectivité (Okular...).



Mesure de l'impact environnemental d'un site lors de sa refonte selon le référentiel général d'écoconception de services numériques (Ecoindex...).

Une démarche globale de la collectivité

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Introduction du volet numérique dans le cadre de la rédaction du SPASER avec la Direction de la Commande publique.

Open Data

Prise en compte de la sobriété numérique dans la démarche OpenData de la collectivité.

Angers TransitionS

Projet managérial sur les transitions avec des propositions relevant du numérique responsable.

La feuille de route économie circulaire

Introduction du volet numérique dans le cadre de la rédaction de la feuille de route économie circulaire (FREC) avec la Direction Transition écologique.

Green Data

Dix des onze bonnes pratiques du référentiel d'OpenDataFrance sont respectées.
BP1 - Engager et conduire une démarche « donnée ouverte et responsable » est à réaffirmer.



À VENIR

Les actions se poursuivent



Étendre la sensibilisation à nos partenaires et autres structures.

Accélérer le rythme des ateliers de sensibilisation avec la Direction des ressources humaines.

Communiquer sur le plan d'actions et l'exemplarité de la collectivité sur le sujet.

Finaliser et mettre en œuvre les nouveaux marchés d'équipements : ordinateur et téléphonie.

Généraliser en 2024 la Digital CleanUp Week à toutes les Directions et sur un périmètre plus large

- Données
- Réemploi
- Recyclage

Communiquer plus largement sur l'Intranet via le site dédié au numérique responsable.

Améliorer la gestion de notre patrimoine en y intégrant la notion d'impact environnemental.

Réfléchir à un processus de labélisation type numérique responsable.

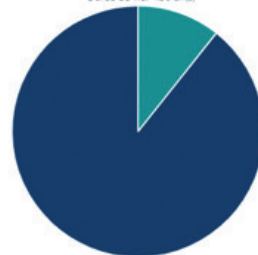


Emissions de GES

394 kgCO₂eq

Moyenne calculée sur 734 équipements de multiples catégories

Durée de vie: 4,35 ans(s)



■ Scope 2 : 42 kgCO₂eq (phase d'utilisation)

■ Scope 3 : 352 kgCO₂eq (phases de fabrication, transport et)

